

# CHÔMAGE, INTERMITTENCE, PRÉCARITÉ

## IL N'EST PAS TROP TARD

**L**e 22 mars un nouvel accord a été conclu sur les règles relatives à l'assurance chômage. Cet accord nuisible détruit encore davantage les droits sociaux de tous, en s'attaquant aux chômeurs et à tous les précaires, intérimaires, intermittents, travailleurs à activité réduite, alors qu'il s'agirait de renforcer le système mutualiste fondé sur la solidarité interprofessionnelle.

**Aujourd'hui déjà, un chômeur sur deux n'est pas indemnisé**, cet accord va encore aggraver la situation. Le MEDEF continue à prendre de l'argent là où il y en a le moins : les économies annoncées sont faibles et pèsent sur le dos des plus précaires.

Quelques exemples :

L'annexe 4 qui régit l'indemnisation des intérimaires est vidée de substance, cela signifiera pour 60% d'entre eux une baisse de leur allocation mensuelle de 50 à 300 euros.

Concernant les annexes 8 et 10 des intermittents du spectacle, l'accord reprend les dispositifs de 2003 et les aggrave. Le nouveau texte fixe un plafond de revenus qui ne concerne que quelques personnes et ne produira que des économies négligeables. **Des chômeurs devront parfois attendre plusieurs mois avant de toucher leur allocation. Des augmentations de cotisations menaceront l'activité des petites structures du spectacle et du cinéma, déjà fragilisées par un contexte de crise, et entraîneront des baisses de salaires.**

Dans le régime général, des indemnités de licenciement pourront dans certains cas réduire considérablement les droits à l'allocation. Les plus de 65 ans devront cotiser à l'assurance chômage alors qu'ils en étaient dispensés. Les fameux « droits rechargeables », présentés comme un progrès, pérennisent la précarité au lieu de la combattre.

Nous sommes donc tous concernés. Il n'est pas trop tard pour agir collectivement : si l'accord n'est pas agréé par le ministère du Travail, il ne sera pas appliqué. Rappelons que **cet accord entérine un protocole Unédic de 2003 régissant les annexes 8 et 10 que FO avait refusé de signer, rappelons que la majorité politique actuelle s'y était opposée à l'époque, rappelons que cet accord a été négocié dans les locaux du MEDEF, dans un véritable déni de démocratie. La CGT, qui défendait les propositions du Comité de suivi, a été exclue de la négociation pendant plus de dix heures, en violation manifeste des règles et de l'esprit du paritarisme.**

Informons-nous, luttons, faisons pression sur le gouvernement pour qu'il refuse l'agrément.

**JUSQU'ICI, SEULE LA LUTTE A PAYÉ, CONTINUONS !**

le 25 mars 2014

Chômeurs, précaires, intermittents, intérimaires, avec ou sans papiers.  
[www.cip-idf.org](http://www.cip-idf.org), [www.facebook.com/Cipldf](https://www.facebook.com/Cipldf), [www.facebook.com/Soutienauxintermittents](https://www.facebook.com/Soutienauxintermittents)